



VOTATION COMMUNALE DU 18 mai 2025

Objet n° 1 : Initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes »

Objet n° 2 : Crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville, la création d'un parking en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisées et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes

Sommaire

Place d'Armes : contexte et enjeux

pp. 4-7

Objet n°1 : Initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes »

pp. 8-13

L'objet en bref

pp. 8-9

Arguments du comité d'initiative CAPPA
(en faveur du OUI)

pp. 10-11

Arguments de la Municipalité et du Conseil communal
(en faveur du NON)

pp. 12-13

Objet n°2 : Crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville

pp. 14-19

L'objet en bref

pp. 14-15

Arguments du comité référendaire
(en faveur du NON)

pp. 16-17

Arguments de la Municipalité et du Conseil communal
(en faveur du OUI)

pp. 18-19

Prises de position des partis représentés au Conseil communal

p. 20

Place d'Armes : contexte et enjeux

**Lancement du
projet avec une
demande de crédit
d'étude de
CHF 2 millions
2012**

Depuis plus d'une soixantaine d'années, le réaménagement de la Place d'Armes fait débat. Divers projets ont émergé pour gérer le stationnement automobile, créer une place publique et végétaliser cet espace.

En 2012, un crédit d'étude de CHF 2 millions a été voté par le Conseil communal pour la mise en place d'une procédure mixte de requalification de l'espace public en surface, d'une part, et la recherche d'un investisseur pour réaliser et gérer un projet de parking souterrain d'autre part.

**Projet initial
2019**

Le Conseil communal a accepté le 7 mars 2019 une demande de cession de droit distinct et permanent (DDP) à la Place d'Armes, à la rue des Remparts et à l'Avenue de la Gare en vue de la réalisation d'un parking souterrain de 1'000 places en partenariat public – privé.

Lien vers le
préavis
PR18.26PR



**Examen préalable
du Canton :
Direction générale
de la mobilité et
des routes
Mars 2021**

Dans le cadre de la procédure d'approbation du projet routier, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a préavisé favorablement le projet de réaménagement de l'esplanade des Remparts, sous réserve de compléments à l'étude des nuisances sonores. La DGMR relève également que l'étude effectuée en 2018 par le bureau Triform signale des dépassements de valeurs légales sur six bâtiments dans le périmètre concerné par le projet.

**Examen préalable
du Canton :
Direction générale
du territoire et du
logement
Juin 2021**

Dans le cadre de la procédure applicable à l'élaboration des plans d'affectation, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a relevé, lors de son examen préalable du 15 juin 2021, plusieurs thématiques du projet non conformes au cadre légal, en particulier dans le domaine de la mobilité (stationnement, charge de trafic) et de l'environnement (étude d'impact sur l'environnement, bruit) et a en conséquence préavisé défavorablement le plan d'affectation de la Place d'Armes.

Place d'Armes : contexte et enjeux - suite

Etude TRANSITEC

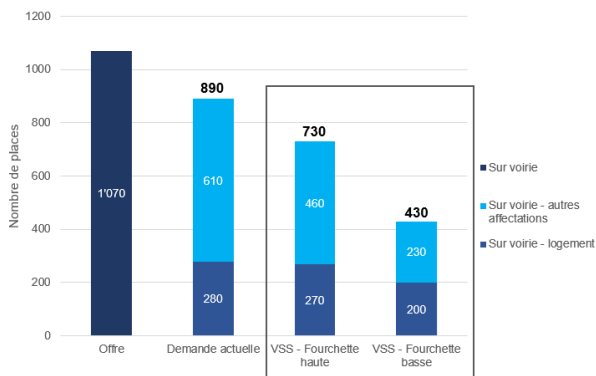
Mai 2022

Afin de satisfaire à ces demandes, le bureau TRANSITEC avait été mandaté et avait présenté une vision prospective du stationnement au centre-ville. Le calcul des besoins en stationnement, déterminé selon les normes VSS* en vigueur, laissait apparaître un besoin global de l'offre en stationnement au centre-ville compris entre 730 et 430 places à l'horizon 2040.

* La VSS est l'organisme suisse de normalisation pour le domaine de la route et des transports.

Les résultats pour l'ensemble du périmètre du centre-ville sont les suivants en 2020:

- Offre en stationnement sur le domaine public = 1'070 places, y.c. cours d'écoles
- Demande observée les mardis et samedis suite à des relevés = 890 places
- Besoins selon normes VSS avec mutualisation (fourchette haute) = 730 places
- Besoins selon normes VSS avec mutualisation (fourchette basse) = 430 places



Tenant compte des indications des autorités cantonales, la Municipalité a poursuivi les études pour la réalisation d'un parking, en retenant la fourchette basse pour la réalisation d'un ouvrage enterré.

Redimensionnement du projet

Novembre 2022

La dimension projetée était alors de :

- 830 places de parc avec 430 places en ouvrage souterrain et 400 places en surface.
- 1'000 places vélos et 160 places pour deux-roues motorisés en ouvrage souterrain.

Place d'Armes : contexte et enjeux - suite

L'initiative du CAPPA (objet n°1)

***Septembre -
décembre 2023***

Le Collectif aménagement et parking Place d'Armes (CAPPA), estimant que le projet redimensionné ne proposerait pas suffisamment de places de stationnement à la Place d'Armes, a déposé une initiative pour la création d'un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes. Celle-ci a formellement abouti en décembre 2023.

Contre-projet indirect de la Municipalité Juin 2024

Compte tenu du risque que l'initiative ne puisse le cas échéant pas être mise en œuvre dans les phases ultérieures des procédures légales, et souhaitant trouver un compromis dans le sens du projet accepté en 2019, la Municipalité a décidé de lui opposer un contre-projet indirect, par le préavis municipal PR24.15PR. Ce contre-projet consistait en une demande de crédit d'étude pour le redimensionnement du stationnement au centre-ville, en incluant notamment les deux-roues motorisés et une vélo-station.

*Lien vers le
préavis
PR24.15PR*



Demande de crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville (objet n° 02) Février 2025

Le Conseil communal a traité le préavis municipal PR24.15PR le 6 février 2025 et a accordé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement du stationnement à 800 places dans le périmètre du centre-ville, en élargissant le périmètre au centre-ville et en envisageant la construction du parking de 600 places en ouvrage, pas forcément souterrain. Le Conseil communal a décidé de soumettre cette demande de crédit d'étude au référendum spontané.

Place d'Armes : contexte et enjeux - suite

Synthèse sur les deux objets de vote

La population peut ainsi se positionner séparément sur deux visions distinctes en matière de stationnement dans le centre-ville.

L'initiative du CAPPa propose un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places à la Place d'Armes, alors que le crédit d'étude œuvrera pour un stationnement de 800 places, dont 600 en ouvrage, au centre-ville.

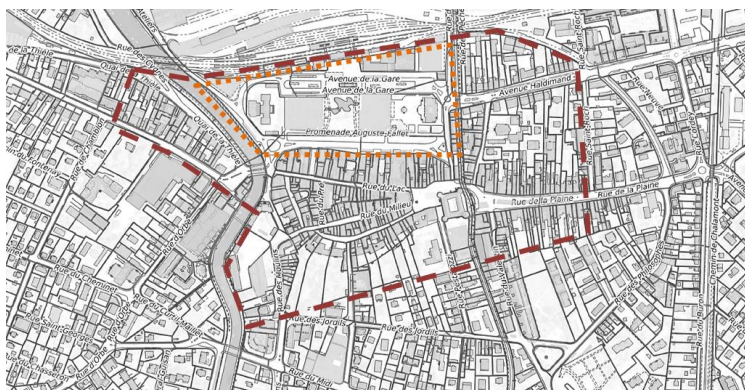
Les deux projets envisagent un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes.

Possibilité de choix

Le corps électoral peut se déterminer séparément sur chacun des objets. Ainsi, il est possible de voter deux fois OUI, ou deux fois NON, ou une fois OUI et une fois NON. Il est aussi possible de voter blanc pour l'un de ces objets et d'accepter ou de refuser l'autre, ou encore de voter blanc pour les deux objets.

Si les deux objets sont acceptés, le crédit d'étude accordé sera utilisé pour la mise en œuvre de l'initiative populaire « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* ».

Le périmètre concerné par les deux objets



Le périmètre orange correspond au projet de l'objet n°1 : Initiative populaire « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* ».

Le périmètre rouge correspond au projet de l'objet n°2 : Crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville.

Le préavis PR24.14PR de la Municipalité ainsi que les rapports de majorité, de minorité et de la commission des finances en relation sont disponibles sur www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/preavis-rapports-et-interventions.

L'enregistrement vidéo et le procès-verbal de la séance se trouvent sur la page www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/seances.

Objet n°1 : Initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes »

L'initiative demande la construction dans les meilleurs délais d'un parking souterrain de l'ordre de 1000 places intégrant les places de parc en surface du centre-ville et du Park + Rail de la gare pour assurer un réaménagement convivial et polyvalent de la Place d'Armes, afin d'en faire un lieu de rencontre, de détente, respectueux de la qualité de vie des habitants et de la vitalité de la ville.

La Municipalité a autorisé la collecte de signatures du 5 septembre 2023 au 5 décembre 2023 inclusivement et indiqué que le nombre de signature nécessaire à l'aboutissement de l'initiative était de 3'056. A l'échéance du délai, le comité d'initiative a déposé 3'913 signatures valables.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité a soumis cette initiative populaire à la décision du Conseil communal, au moyen d'un préavis (PR24.14PR).

Dans sa séance du 6 février 2025, le Conseil communal a rejeté l'initiative « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes » par 47 voix contre 33. L'initiative est donc soumise au corps électoral par la présente votation populaire.

La question à laquelle vous devez répondre :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes » ?

Arguments du comité d'initiative (en faveur du OUI)

OUI à la construction d'un parking souterrain sous la Place d'Armes

En 2023, notre comité d'initiative a récolté près de 4'000 signatures de citoyennes et citoyens yverdonnois qui souhaitent la réalisation rapide d'un parking souterrain et l'aménagement d'un parc convivial et respectueux de l'environnement en surface.

Il s'agit donc de concrétiser ce souhait en acceptant l'initiative lors de cette votation communale du 18 mai prochain.

Le comité d'initiative CAPPa rappelle ci-dessous les raisons pour lesquelles cet ouvrage souterrain est indispensable et qui vous permettront de vous déterminer en toute connaissance de cause sur cet important projet.

Pourquoi un parking souterrain ?

C'est une **nécessité** et une **question de survie** pour les commerces, les restaurants, les services médicaux, les prestataires de services (guichets communaux, bibliothèques, banques, assurances, etc.) du centre-ville.

Yverdon-les-Bains doit **assumer** ses responsabilités de **ville-centre** de 30'000 habitants au cœur du district Jura-Nord vaudois qui en compte 96'000.

Les transports publics ne suffisent pas à **répondre aux besoins** de la population du district. Toute personne doit pouvoir se rendre **en tout temps** au centre-ville, quelles que soient les conditions météorologiques, avec le moyen de transport le plus approprié à la situation.

Le parking actuel est dans un état désastreux. Il faut **agir** et non tergiverser.

Si l'initiative est acceptée

Le projet de parking souterrain de la Place d'Armes maintiendra des **places en surface** dans le périmètre du centre-ville pour les habitants, les commerces, la dépose et les livraisons.

Un parking souterrain bien dimensionné favorisera un **accès simple et rapide** aux automobilistes qui éviteront ainsi de tourner en rond à la recherche d'une place de stationnement.

Arguments du comité d'initiative (en faveur du OUI) - suite

Le parking souterrain permettra de rendre aux habitants une Place d'Armes **conviviale**. La **végétation** et les **nouveaux arbres** plantés permettront de combattre les îlots de chaleur.

Environ 1'000 places pour les véhicules, c'est **aussi** du stationnement pour les motos et les vélos, sans oublier des places à la location mensuelle pour les habitants du centre-ville.

En plus d'un usage journalier, le parking souterrain permettra de mettre des places **à disposition** pour la saison théâtrale et toutes les manifestations publiques culturelles et sportives au centre-ville.

Un projet déjà bien engagé et réfléchi

Le projet de parking de la Place d'Armes est **déjà financé** à hauteur de 55 millions de francs par des sociétés partenaires privées, la Commune se préservant un droit de regard.

Si la Commune ne respecte pas la **convention** passée devant notaire avec ces sociétés privées, elle devra s'acquitter de frais d'étude et d'une dédite importante, se chiffrant en million(s) de francs. Ce serait un gaspillage de fonds publics.

En conclusion

Ce projet de parking souterrain donnera un nouveau souffle au développement de notre ville, assurant une meilleure attractivité et mobilité en son centre.

OUI

Pour les raisons précitées, le comité d'initiative vous recommande d'**accepter** l'initiative « Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ».

Arguments de la Municipalité et du Conseil communal (en faveur du NON)

La Municipalité estime que l'initiative telle que proposée n'est pas réaliste, et que son acceptation repousserait le projet pour plusieurs décennies. Elle contribuerait à l'abandon pour longtemps d'un projet de réaménagement de la Place d'Armes dont personne ne conteste la nécessité sur le principe.

Non-conformité avec le droit supérieur

Dans leur examen préalable du projet de 2018, les autorités cantonales ont relevé plusieurs thématiques non conformes au cadre légal, notamment en matière de charges de trafic, de stationnement, de bruit et d'étude de l'impact sur l'environnement. Sur ces points, le projet ne répondait pas au cadre légal. Ce projet ne pourra dès lors pas être accepté tel que proposé et doit ainsi être adapté, notamment quant à sa dimension.

Enjeux juridiques

Le Canton juge le nombre de places de stationnement (1'000) excessif et incompatible avec les objectifs de mobilité douce et de réduction de la dépendance à la voiture.

Le projet initial pose problème en termes d'impact environnemental et de nuisances sonores. Un parking de 1'000 places pourrait générer un trafic important et impacter négativement la qualité de l'air et la tranquillité du quartier.

Faisabilité

Dès lors, la Municipalité craint que le projet initial, en raison de sa non-conformité au droit, ne soit bloqué par les autorités cantonales, retardant indéfiniment le réaménagement de la Place d'Armes.

Lors de l'enquête publique qui devra intervenir, il existe également un haut risque d'oppositions et de recours fondés à l'encontre de ce projet, ce qui compromettrait sa réalisation dans un temps raisonnable, voire la rendrait impossible.

Arguments de la Municipalité et du Conseil communal (en faveur du NON) - suite

Stratégies et objectifs de la Municipalité

Un parking souterrain de 1'000 places, alors que l'étude TRANSITEC démontre un besoin de 820 places maximum (y compris 90 places P+R), n'entre pas dans les objectifs que la Municipalité s'est fixés à travers son plan climat. La réduction indispensable des gaz à effet de serre ainsi que la mise en œuvre du Plan d'agglomération - dont une des priorités est le report modal – sont incompatibles avec ce projet.

Suppression d'autres places de stationnement

A supposer qu'il soit finalement accepté par le Canton, l'aménagement de 1'000 places de stationnement à la Place d'Armes obligerait alors à supprimer les places de stationnement dans les rues adjacentes, notamment à la rue de la Plaine, ce qui pourrait péjorer l'attractivité des commerces du centre-ville.

Dompage à l'attractivité du centre-ville

Compte tenu de la taille de l'infrastructure, la durée du chantier, estimée à 2 à 3 ans, serait dommageable à l'attractivité du centre-ville. En effet, les inconvénients liés au chantier impacteront négativement l'accès au centre (manque de places de stationnement, bruits, évacuation des gravats, poussières, etc.).

Nouveau projet 2024

La Municipalité préfère à cette initiative un projet dont la concrétisation devra être affinée grâce au crédit d'étude demandé sous l'objet n° 2. Il s'agit à son sens d'une solution de compromis qui permettra de fédérer une majorité de la population et permettra ainsi de proposer un projet susceptible d'être réalisé dans un délai raisonnable.

NON

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent de **rejeter** l'initiative populaire « *Pour un parking souterrain de l'ordre de 1'000 places ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes* ».

Le préavis PR24.15PR de la Municipalité ainsi que les rapports de majorité, de minorité et de la commission des finances en relation sont disponibles sur www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/preavis-rapports-et-interventions.

L'enregistrement vidéo et le procès-verbal de la séance se trouvent sur la page www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/conseil-communal/seances.

Objet n°2 : Demande de crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement du stationnement en centre-ville

Le Conseil communal a traité le préavis municipal PR24.15PR le 6 février 2025 et a accordé à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement du stationnement à 800 places dans le périmètre du centre-ville, en élargissant le périmètre concerné au centre-ville et en envisageant la construction du parking de 600 places en ouvrage, pas forcément souterrain.

Le crédit d'étude demandé permettra de développer et d'affiner un projet de stationnement redimensionné à environ 800 places voitures en centre-ville. Il est envisagé à cet égard la création d'un ou plusieurs parkings en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisés et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes.

De nombreux paramètres devront être pris en compte pour positionner l'ouvrage, respectivement les ouvrages redimensionnés, comme par exemple les contraintes des réseaux souterrains et fibre optique ou les périmètres d'affectation. Le cas échéant, la réduction du volume enterré permettra d'augmenter les surfaces de plantation en pleine terre. Les études devront également proposer des variantes concernant le positionnement des voiries et rampes pour les voitures et les motos, ainsi qu'un accès indépendant à la vélo-station.

Le Conseil communal a accepté ce crédit en date du 6 février 2025 par 46 oui contre 34 non, avec 2 abstentions, et a décidé lors de la même séance de le soumettre au référendum spontané.

La question à laquelle vous devez répondre :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville, la création d'un parking en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisées et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes ?

Arguments du comité référendaire (en faveur du NON)

Le comité référendaire opposé au crédit d'étude municipal vous invite à refuser ce crédit d'étude de CHF 585'000.-

Maintenir des capacités de parage suffisantes au centre-ville est essentiel pour préserver l'attractivité des commerces locaux, des administrations et autres activités tertiaires. Un accès facilité aux zones commerciales encourage les visiteurs à s'y rendre, en particulier pour les achats nécessitant un véhicule, ou pour les personnes ne bénéficiant pas de transports publics. Et c'est particulièrement vrai pour une ville comme Yverdon-les-Bains. La population du Nord vaudois comptait 95'950 habitants au 31 décembre 2023, dont 30'221 pour Yverdon-les-Bains. Cela en fait une ville-centre d'une région où les deux-tiers de la population résident dans les villages environnants, souvent mal desservis par les transports publics. Sans stationnement adapté, les clients potentiels se dirigent déjà vers des centres commerciaux en périphérie ou des plateformes en ligne, au détriment des commerces de proximité.

Nous ne devons pas oublier les habitants du centre-ville dont la plupart n'ont pas de place de stationnement privée et qui doivent actuellement improviser pour éviter des amendes d'ordre.

Le projet de la Municipalité, amendé par la majorité du Conseil communal et qui fait l'objet du présent référendum spontané, conduit à une suppression importante de la capacité de parage dans le centre de la ville :

- Projet municipal de 800 places, dont 600 dans un ouvrage multimodal
- Capacité de parage dans le centre-ville en 2018: 1'160 places, soit :
 - 1'070 places
 - 90 places du P+R sur les 200 places qui vont disparaître
- Réduction projetée de 360 places, soit 31% de la capacité en 2018.

Pour aggraver la situation, le parking de quelque 200 places à la rue du Midi, hors du périmètre considéré ci-dessus, sera probablement supprimé d'ici à 2030 (mesure 47 du nouveau plan d'agglomération).

La majorité actuelle du Conseil communal demande aussi que les ouvrages ne soient pas souterrains, mais sous forme de silos, soit des parkings en étages hors sol, comme celui d'Y-Parc.

Arguments du comité référendaire (en faveur du NON) - suite

Pour une capacité de 600 places, il faudrait multiplier ces ouvrages massifs dans le centre-ville, par exemple à la Place de l'Ancien-Stand, aux Anciennes-Casernes, etc. En plus de leur impact visuel controversé, cela occuperait des espaces que nous pourrions consacrer à des bâtiments commerciaux ou à des logements dont nous avons tant besoin.

Ce projet se révèle irréalisable, dans la mesure où notre Commune n'a pas les capacités d'investir dans la construction de silos. Le financement d'un parking souterrain sous la Place d'Armes est, lui, assuré. En 2018 la Municipalité précédente avait signé, devant notaire, un contrat toujours valable, avec une société qui construira et exploitera ce parking centralisé. Il faut maintenant que la Ville obtienne au plus vite un permis de construire. Une nouvelle étude, outre son coût direct de 585'000 CHF, ne ferait que retarder le projet, voire conduirait à une coûteuse rupture de contrat à hauteur de million(s) de francs pour nos finances communales.

En résumé, le comité référendaire vous invite à refuser le crédit d'étude municipal, adopté par le Conseil communal pour :

1. Ne pas réduire la capacité de parage de 360 places au centre-ville (-31%) ;
2. Ne pas construire des parking silos aux quatre coins de la ville ;
3. Ne pas rompre le contrat existant pour la construction d'un parking souterrain sous la Place d'Armes ;
4. Faciliter l'accès aux commerces et services du centre-ville ;
5. Eviter une pollution inutile provoquée par des voitures à la recherche d'une place de parc ;
6. Rendre aux Yverdonnois un vaste espace aménagé et convivial sur la Place d'Armes.

NON

Pour les raisons précitées, le comité référendaire vous recommande de **refuser** le crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville, la création d'un parking en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisées et 250 places en vélostation, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes.

Arguments de la Municipalité et du Conseil communal (en faveur du OUI)

Le crédit d'étude demandé permettra de développer et d'affiner un projet de stationnement redimensionné à environ 800 places voitures dans le périmètre défini du centre-ville. On envisage à cet égard :

- la création d'un ou plusieurs parkings en ouvrage multimodal et convertible de 600 places pour les voitures ;
- 180 places pour les deux-roues motorisées ;
- 250 places en vélo-station ;
- la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes.

Le crédit demandé permettra de déterminer des variantes en fonction des contraintes existantes et de mettre à jour tous les paramètres techniques du dossier, afin de pouvoir fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet réaliste et réalisable au cours des prochaines années. Sur la base de ces études, un nouvel examen préalable sera effectué auprès de l'administration cantonale.

Une proposition de consensus réaliste

Cette solution de compromis permettra de fédérer une majorité de la population. Ainsi, le projet qui sera proposé pourra aboutir dans un délai raisonnable, avec un risque réduit que des oppositions ou des recours juridiquement fondés ne bloquent le processus de réalisation.

Respect du cadre légal

L'étude prendra en compte les différents objectifs fixés par le cadre légal à travers des stratégies transversales telles que le Plan climat ou le Plan d'agglomération. Le futur projet accompagnera ainsi le report modal en cours et favorisera l'atteinte des objectifs du Plan climat.

Maintien de places de parc à proximité des commerces

Ce projet répondra aux réels besoins en stationnement selon les normes en vigueur et ancrées dans la loi vaudoise. Alors que l'initiative impliquerait la suppression de la plupart des places de parc actuellement disponibles au centre-ville, l'aménagement de quelque 600 places prévues en ouvrage permettra de maintenir environ 200 places en surface, notamment à proximité des commerces. Il participera ainsi aux efforts de dynamisation du centre-ville.

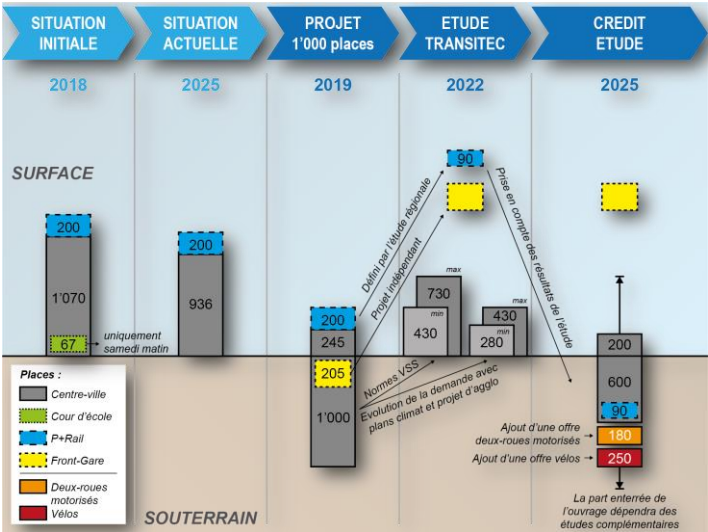
Arguments de la Municipalité et du Conseil communal (en faveur du OUI) - suite

Evolutivité

Le projet développé pourra être facilement adapté ou converti en fonction des nouveaux besoins en matière de mobilité qui pourraient se faire jour au cours des prochaines décennies. Il est juste que ce choix puisse être effectué le moment venu par les générations futures, qui devront résoudre les questions du moment.

Parking souterrain ou en ouvrage

A ce stade, l'étude examinera plusieurs options incluant notamment un parking souterrain de 600 places à la Place d'Armes ainsi que des alternatives en ouvrage et en centre-ville.



OUI

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent **d'accepter** le crédit d'étude de CHF 585'000.- pour le redimensionnement à 800 places voitures du stationnement en centre-ville, la création d'un parking en ouvrage multimodal et convertible en centre-ville de 600 places pour les voitures, 180 places pour les deux-roues motorisées et 250 places en vélo-station, ainsi que la création d'un espace vert et de détente en surface sur la Place d'Armes.

Prises de position des partis représentés au Conseil communal

	Objet n°1	Objet n°2
<i>Parti Libéral-Radical</i>	OUI	NON
<i>Parti Vert'Libéral</i>	OUI	NON
<i>Les Vert.e.s</i>	NON	OUI
<i>Parti Socialiste</i>	NON	OUI
<i>Union Démocratique du Centre</i>	OUI	NON
<i>Solidarité & Ecologie</i>	NON	OUI
<i>POP</i>	NON	OUI
<i>Yverdon Pour Tous</i>	OUI	NON